

LE CHALARD
PLAN LOCAL D'URBANISME

Secteurs concernés par le
Droit de Préemption Urbain

0 500 1000 m



DATE ARRÊT:
DATE APPROBATION:

d CABINET D'ÉTUDES
19 rue Pierre et Marie Curie
87000 Limoges
contact.6l@gmail.com

- Légende**
- Ua : zone urbaine ancienne
 - Ub : zone urbaine récente
 - Uc : zone urbaine mixte
 - Ue : zone urbaine d'équipement public
 - Ux : zone urbaine économique
 - 1AU : zone à urbaniser d'habitat
 - 1AUe : zone à urbaniser d'équipement
 - 2AU : zone à urbaniser à long terme (réserve foncière)

